

Mémoire de l'AECS HEC Montréal

Présentation de l'auteur

L'Association des cycles supérieurs d'HEC Montréal (AECS HEC) est l'association des cycles supérieurs d'HEC Montréal qui comporte près de 4 000 membres étudiants en gestion au D.E.S.S., à la M. Sc ou au PhD. Elle a pour but de défendre les droits et intérêts de ses membres en améliorant la condition étudiante à HEC. Depuis sa création, l'association met à la disposition de ses membres plusieurs services pour leur permettre d'avoir une bonne expérience étudiante et de leur donner un coup de main dans la vie de tous les jours. Un des services les plus importants de l'association est son offre d'assurances collectives par l'entremise de l'ASEQ, qui permet aux personnes étudiantes de ne pas crouler sous les dettes à cause de problèmes de santé physique ou psychologique.

Résumé

L'AECS HEC est fière de présenter ce document dans le cadre des consultations portant sur les assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes. À cet effet, elle tient à souligner les enjeux et problématiques qui découlent du retrait de ces assurances collectives, soit l'augmentation du coût de la vie des étudiant.es et la fin d'un service qui comble un besoin essentiel. Pour chacun de ces enjeux et problématiques, il en ressort que l'offre d'assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes est la meilleure solution. Les préoccupations soulevées quant au retrait de ces assurances collectives doivent être considérées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et surtout par le gouvernement du Québec.

Exposé général

Le régime des assurances collectives est offert par le biais de l'AECS HEC Montréal ainsi que d'autres associations étudiantes de l'école aux personnes étudiantes d'HEC Montréal. Le régime d'assurances collectives permet aux personnes adhérentes de recevoir à moindre coût des soins de santé et dentaires. Le régime fonctionne par adhésion automatique et permet donc de garantir un régime d'assurances à un prix plus modique qu'une assurance individuelle.

Les régimes d'assurances collectives permettent de répartir les risques sur plusieurs personnes, ce qui garantit un prix plus faible pour chaque personne adhérente. Aucun examen médical n'est nécessaire afin d'adhérer au régime, donc toute personne qui souhaite y adhérer le peut nonobstant son âge, sa condition de santé et autres. La

communauté étudiante, étant une communauté reconnue pour sa précarité financière, apprécie ce type de mécanisme. La possibilité d'utiliser le régime comme un deuxième assureur, soit par le biais d'une couverture supplémentaire, est aussi offerte ce qui permet de réduire au maximum les coûts de santé et dentaires.

Le régime d'assurances couvre notamment les services de soins et de consultations en santé psychologique. En 2020, l'Union étudiante du Québec a mené une enquête éclair sur la santé psychologique étudiante au cœur de la pandémie de COVID-19. Les résultats de cette enquête sont accablants: plus de la moitié des personnes ayant répondu ont mentionné avoir besoin de soutien psychologique. Il en ressort aussi que les coûts trop élevés représentaient un frein à l'accessibilité d'aide professionnelle pour 77% d'entre elles. D'ailleurs, les réclamations en santé mentale pour les personnes étudiantes à HEC Montréal ont augmenté de plus de 42 000\$ entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Étant donné ce besoin grandissant en santé mentale exacerbé par la pandémie, il est donc plus qu'essentiel de permettre à la communauté étudiante de se procurer des soins en santé psychologique à prix réduit via les régimes d'assurances collectives étudiantes.

La majorité des étudiant.es d'HEC Montréal utilise le régime. De 2019 à 2021, ce sont près de 2,8 millions de dollars qui ont été remboursés aux personnes étudiantes pour leurs soins. De plus, l'utilisation moyenne du régime se situe entre 80% et 90% à HEC. Tous ces chiffres démontrent que ce service est connu de la communauté étudiante, mais qu'il est aussi essentiel pour celle-ci. Encore une fois, le retrait ou la modification du régime engendrerait des conséquences néfastes pour la communauté étudiante.

L'AMF considère que le système d'adhésion automatique provoque certains cas pour lesquels les personnes adhérentes apprennent l'existence du régime seulement au moment de regarder leur facture étudiante, et cela souvent près de la date limite pour payer celle-ci. Pourtant, à cet effet, de nombreux efforts de communications sont faits de la part d'HEC et de ses associations, dont l'AECS, afin d'informer sa communauté étudiante dans un délai raisonnable. Plusieurs rappels sont effectués sur les réseaux sociaux, sur le site web et dans les événements de l'AECS. Différentes affiches et dépliants sont également distribués durant la période de retrait et au cours de l'année pour informer la communauté étudiante sur son régime. Par ailleurs, cette année, l'AECS et les autres associations d'HEC se sont entendues pour prolonger la période de retrait du régime jusqu'au 16 septembre, soit une journée après la date limite de paiement des frais de scolarité de l'école. Cette modification permet à la communauté étudiante de se retirer jusqu'au dernier moment du régime.

L'entièreté de la communauté étudiante est donc au fait du régime et des coûts associés à celui-ci. En 2020-2021, ce sont 33,22% des personnes étudiantes d'HEC qui se sont retirées du régime. Il est donc clair que les informations sont suffisamment claires et disponibles pour qu'une personne qui ne souhaite pas adhérer au régime puisse s'en désister facilement

et rapidement. Par le fait même, cette proportion démontre que le régime d'assurances collectives est nécessaire pour la majorité de la communauté étudiante d'HEC Montréal. En conclusion, le service de régime d'assurances collectives étudiantes est essentiel pour les personnes étudiantes d'HEC. La communauté étudiante étant déjà vulnérable à plusieurs égards, lui enlever son droit d'avoir des assurances à prix modique serait catastrophique. À l'Autorité des marchés financiers qui questionne le fonctionnement de ce type d'assurances, qui pourtant a fait ses preuves, nous n'émettons qu'une seule recommandation : il est impératif de conserver tel quel le régime d'assurances collectives étudiantes.

Recommandation de l'AECS HEC Montréal : Qu'aucune modification ne soit apportée au régime d'assurance collective étudiante.

Bibliographie

- Assemblée nationale du Québec (2009). Produire un mémoire. Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/participer-consultation-publique/produire-memoire.html#Conseils>
- Autorité des marchés financiers (s.d.). *Assurances et planification financière - consultations en cours*. Récupéré de <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques/sujet/assurances-et-planification-financiere/en-cours>
- Copie de la lettre envoyée par les associations étudiantes au PDG de l'AMF en décembre 2021. Récupéré de https://docs.google.com/document/d/1gYMF2wuuUi28IBfuvOK9Ag3zL_AS39_v/edit#heading=h.gjdgxs
- Fournier, Marie-Ève (2022, 9 février). « Les étudiants partent en guerre contre l'AMF », *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/les-etudiants-partent-en-guerre-contre-l-amf.php>
- Pilon-Larose, Hugo (2022, 9 février). « L'AMF recule face à la grogne étudiante », *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/l-amf-recule-face-a-la-grogne-etudiante.php>